

---

<b>Titre</b>	<b>Document cadre pour le partage des données et des rendus produits dans le cadre des Atlas de la biodiversité communale (ABC)</b>
<b>Créateur</b>	OFB (DSUED/SEMA), UMS PatriNat (OFB/CNRS/MNHN)
<b>Version</b>	0.1
<b>Date</b>	20 Mars 2020

---

## **Document cadre pour le partage des données et des rendus produits dans le cadre des Atlas de la biodiversité communale (ABC)**

### 1 - Contexte

Le programme d'Atlas de biodiversité communale (ABC) a été lancé en 2010 à l'initiative du Ministère en charge de l'environnement, et repris en 2017 par l'Office Français pour la Biodiversité. Ses objectifs sont de :

- Sensibiliser et mobiliser les élus, acteurs socio-économiques et citoyens à la biodiversité ;
- Mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune ou intercommunalité et identifier les enjeux spécifiques liés ;
- Faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales.

### 2 – Les différentes productions

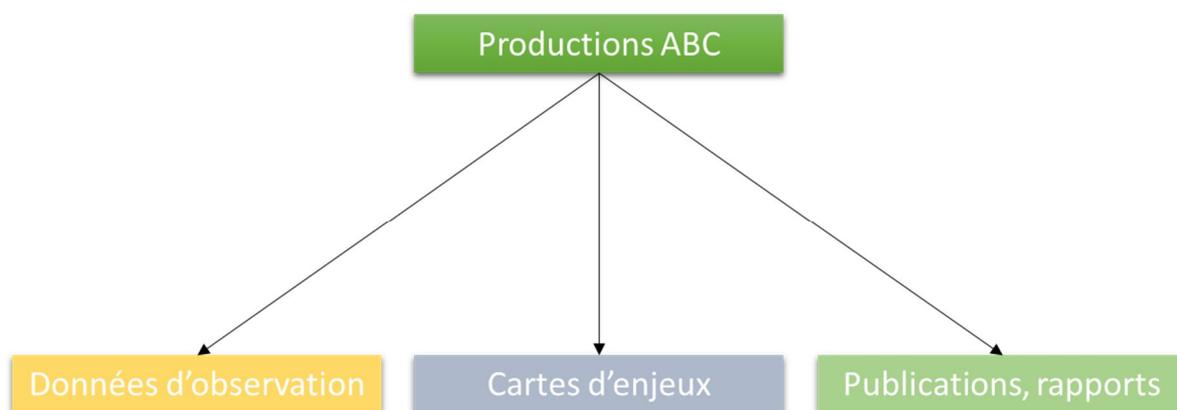
Les ABC donnent lieu à la production de plusieurs types de rendus.

En premier lieu, les ABC permettent la réalisation d'inventaires naturalistes de terrain. Sont alors produites des données d'observation et de suivi d'espèces et/ou d'habitats. Il s'agit des observations de taxons (espèce, sous espèce, ...) ou d'habitat, à une localisation, une date, avec ses observateurs, par des méthodes d'observation directes (de visu) ou indirectes (empreintes, fèces, nid, télédétection, ...). Ceci recouvre les données issues d'inventaire, avec ou sans protocole, de même que les suivis temporels et toute autre étude comportant le relevé de la présence ou de l'absence d'une espèce ou d'un habitat.

Ensuite, l'analyse globale des informations récoltées sur le terrain, couplées avec d'éventuelles données centralisées et expertisées au regard du contexte local, donne lieu à la production de cartographie d'enjeux de biodiversité qui pourront être intégrés dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire.

Sont également réalisés des documents, publications, rapports ou annexes relatives à la mise en œuvre de l'ABC et des perspectives qui en découlent.

Ces productions doivent être livrées et rendues publiques.



### 3 – La restitution des productions

#### a) Partager les données d’observations et de suivi

Le partage des données d’observation et de suivi des espèces et des habitats est organisé dans le cadre du Système d’Information sur la nature et les paysages (SINP<sup>1</sup>).

Un guide spécifique pour l’organisation du partage de ces données (et des métadonnées associées) est disponible sur le site ABC (<http://abc.naturefrance.fr>).

L’ensemble des règles définies dans le cadre du SINP s’applique pour la production, le partage et la diffusion de ces données.

#### b) Partager les cartographies d’enjeux

Le partage et la diffusion des cartes d’enjeux doivent être réalisés sur l’application Carmen<sup>2</sup>.

Un guide spécifique pour la diffusion des données via Carmen est disponible sur le site ABC.

#### c) Partager les ressources documentaires

Les rapports, publications et autres ressources produites dans le cadre des ABC sont à déposer via l’espace de stockage de documentation dédié disponible via le site ABC.

Un guide d’accompagnement pour le dépôt des documents via le site ABC est disponible sur le site.

### 4 – La diffusion des productions sur le site DatABC

Le site ABC recense les projets du programme ABC.

Sur la fiche de chaque page de présentation d’un projet ABC, seront rendus disponibles :

<sup>1</sup> <http://www.naturefrance.fr/sinp/presentation-du-sinp>

<sup>2</sup> <http://carmen.naturefrance.fr/>



Carmen



- Pour les données d'observation et de suivi : un lien externe vers l'INPN permettant de consulter les données déposées.
- Pour les cartographies d'enjeux : un lien externe vers les cartes déposées sur Carmen permettant de consulter les données déposées.
- Les ressources documentaires en téléchargement

Pourront être également ajoutés sur ces pages des liens externes vers les éventuels sites web dédiés créés localement pour présenter l'ABC et ses rendus.

Les directions régionales sont en charge de la mise en ligne des différents rendus sur/via le site ABC.